



SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE 2019

Compte de résultat

Charges

	2019	2018
Charges d'exploitation (I)	72 918,18 €	63 194,65 €
Achats	1 418,18 €	4 843,33 €
Autres charges externes	13 638,89 €	20 753,70 €
Autres services extérieurs	43 175,85 €	26 642,81 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	14 685,26 €	10 954,81 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	118,80 €	115,20 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	73 036,98 €	63 309,85 €
Solde créditeur		
Excédent	17 704,44 €	12 220,38 €

Produits

	2019	2018
Produits d'exploitation (I)	90 233,62 €	75 026,03 €
Cotisations	52 899,93 €	56 266,99 €
Subventions	4 722,93 €	4 566,96 €
Autres produits	32 610,76 €	14 192,08 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels (III)	507,80 €	504,20 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	90 741,42 €	75 530,23 €
Solde débiteur		
Déficit		



SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE 2019

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	638,82 €
Total 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	638,82 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	145 742,84 €	0,00 €	145 742,84 €	127 759,58 €
Total 3	145 742,84 €	0,00 €	145 742,84 €	127 759,58 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Actif			145 742,84 €	128 398,40 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	54 909,48 €	42 689,10 €
Report à nouveau)	73 128,92 €	73 128,92 €
Résultat)	17 704,44 €	12 220,38 €
Autres fonds syndicaux		
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
Total 1	145 742,84 €	128 038,40 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	0,00 €	360,00 €
Total 4	0,00 €	360,00 €

	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
Total 5	0,00 €	0,00 €
Total Passif	145 742,84 €	128 398,40 €

SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2019

Les états financiers de SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2019** et clos le **31 décembre 2019** par les données suivantes :

Total du bilan	145 742,84 €
Total des produits	90 741,42 €
Résultat de l'exercice	17 704,44 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2019, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	0,00 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2019
Réserves	42 689,10 €	12 220,38 €		54 909,48 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	73 128,92 €			73 128,92 €
Résultat	12 220,38 €	5 484,06 €		17 704,44 €
Total Fonds Syndicaux	128 038,40 €	17 704,44 €	0,00 €	145 742,84 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE a enregistré en comptabilité pour 90 233,62 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations	216 151,00 €
Reversement de cotisations	163 251,07 €
Subventions	4 722,93 €
Autres produits d'exploitation	32 610,76 €
Produits financiers	0,00 €
Total des ressources courantes	90 233,62 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 7 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT CFDT INTERCO MOSELLE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 233 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.